



Déclaration liminaire du SE-Unsa à la CAPA des certifié.e.s du vendredi 17 juillet 2020

Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA, en vos grades et qualités,

Vendredi 17 juillet 2020 : une date bien particulière pour siéger en instance mais une date à l'image de l'année qui vient de s'écouler...

Notre présence à cette dernière CAPA avancement aujourd'hui aura donc été motivée d'une part par notre mission de délégués du personnel en accompagnement des collègues et d'autre part, par la volonté de reconnaître le travail préparatoire effectué par les services et nous les en remercions.

Concernant l'ordre du jour et le premier point titularisation, nous souhaitons ici rappeler tout l'attachement de notre organisation à favoriser la mobilité des collègues par quelque voie que ce soit. Nous profiterons donc de cette CAPA pour déplorer la suppression cette année de l'accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'EPS par liste d'aptitude. Pour le SE-Unsa, une suppression aussi abrupte, sans aucune concertation avec les organisations syndicales est inadmissible et un non-sens en terme de gestion des ressources humaines.

Sur le point de la promotion de grade : cette CAPA est donc la dernière à étudier les promotions des collègues à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des certifié.e.s. Dès l'année prochaine, les enseignants deviendront pleinement acteurs de leur carrière, sans l'intermédiaire des représentant.e.s des personnels. Bien que nous soyons en désaccord avec ce principe, c'est un des objectifs imposés par la *Loi de la Transformation de la Fonction publique*. Aussi, nous vous interrogeons sur les moyens qui seront mis en œuvre pour y parvenir à compter de la prochaine campagne. Pour le SE-Unsa, les collègues devront avoir la possibilité de vérifier l'exactitude des éléments servant à les départager des autres promouvables avant l'établissement des tableaux de promotions. Ils devront aussi, lors de l'annonce des résultats, avoir toutes les informations utiles leur permettant de formuler un recours, notamment leur barème, leur rang de promuable ainsi que le barème du dernier promu.

Pour rappel, il est surtout question pour le SE-Unsa d'intégrer un maximum de collègues avant le départ à la retraite pour une meilleure reconnaissance salariale mais pas seulement : la promotion doit être la reconnaissance d'un parcours exceptionnel pour le plus grand nombre. Or, force est de constater cette année encore la perte d'un trop grand

nombre de promotions au vivier 1. Il sera donc difficile d'atteindre 10 % des effectifs du corps à la classe exceptionnelle d'ici 2023 comme le prévoit pourtant le PPCR.

Pour réduire les effets du tarissement du vivier 1, nous demandons :

- le report des promotions perdues du vivier 1 vers le vivier 2,
- un rééquilibrage des viviers 1 et 2 à 60 et 40 %.
- l'établissement de listes complémentaires.

Enfin, concernant les avis, il est important pour le SE-Unsa que l'avis pour l'accès à la classe exceptionnelle et pour l'accès à l'échelon spécial, tienne compte de l'ensemble de la carrière. Et à carrière exceptionnelle, avis exceptionnel : une promotion possible à ce troisième grade ne mériterait-il pas mieux qu'un « coup de tampon » ? Un avis circonstancié serait une reconnaissance légitime d'une carrière toute particulière.

Merci de votre attention.

Pour le SE-Unsa :
Sophie Descazaux
Nelly Renaud
Julien Joly
Catherine Novel